



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 19 mars 2025 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent, formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Mario Aubé, conseiller, district de Masson-Angers, Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer, Bettyna Bélizaire, conseillère, district du Plateau, Catherine Craig-St-Louis, conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital, Mike Duggan, conseiller, district de Pointe-Gatineau.

CE-2025-166

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, AVEC IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2024 SP 177 - RÉFECTION DE LA SURFACE ET DES BANDES PERMANENTES DE LA PATINOIRE AU PARC MARTIN-LAROUCHE ET DE L'AIRE DE JEU DE FER AU PARC SAINT-JEAN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU ET DU LAC-BEAUCHAMP - JOCELYN BLONDIN ET DENIS GIROUARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-467 du 3 juillet 2024, adjugeait un contrat à la firme Pavage Inter-Cité (130247 Canada inc.), 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour la réfection de la surface et des bandes permanentes de la patinoire au parc Martin-Larouche et de l'aire de jeu de fer au parc Saint-Jean, pour un montant total approximatif de 348 089,11 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les avis de modification de contrat numéro AMC-10417 et AMC-10448 ont déjà été approuvés pour un montant de total de 34 729,35 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures et des projets recommande des ordres de changements additionnels au montant total de 29 099,09 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les avis de modification numéros 10417 et 10448 pour un montant de 34 729,35 \$ incluant les taxes;

- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 29 099,09 \$ incluant les taxes à la firme Pavage Inter-Cité (130247 Canada inc.), et ce, avec impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection de la surface et des bandes permanentes de la patinoire au parc Martin-Larouche et de l'aire de jeu de fer au parc Saint-Jean, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 63 828,44 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 411 917,55 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2025.

Adoptée

CE-2025-167

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LES SERVICES EXP INC. - PROJET DE CONSTRUCTION DU COLLECTEUR PLUVIAL SAINT-JOSEPH, ENTRE LE BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ ET LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-776 du 6 novembre 2019, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils Les Services EXP inc., un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en chantier de la réalisation des travaux du projet de construction du nouveau collecteur pluvial du boulevard Saint-Joseph, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rivière des Outaouais pour un montant total approximatif de 463 234,28 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-150 du 22 février 2023, autorisait à la firme d'ingénieurs-conseils Les Services EXP inc., un ajustement de coûts des honoraires professionnels au montant net de 195 483,54 \$ incluant les taxes pour la modification de la conception et des plans et devis, pour le retrait des honoraires initialement prévus pour la surveillance lors de la réalisation des travaux ainsi que pour le service d'accompagnement pendant la période de réalisation des travaux de construction portant le montant total cumulatif du mandat à 658 717,82 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 197983 et les avis de modification au contrat numéros AMC-10126, AMC-10156, AMC-10194 et AMC-10261 ont déjà été approuvés pour un montant de 47 524,52 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services EXP inc. a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 173 044,73 \$ incluant les taxes, pour la modification de la conception et des plans et devis portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 220 569,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 197983 et les avis de modification au contrat numéros AMC-10126, AMC-10156, AMC-10194 et AMC-10261 pour un montant de 47 524,52 \$ incluant les taxes;

- autorise l’ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 173 044,73 \$ incluant les taxes, à la firme Les Services EXP inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de construction du nouveau collecteur pluvial du boulevard Saint-Joseph, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rivière des Outaouais, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant net de 220 569,25 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 879 287,07 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2025.

Adoptée

CE-2025-168

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR L'AUTOROUTE GUY-LAFLEUR - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE POINTE-GATINEAU, TOURAINE, HULL-WRIGHT ET PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND – MIKE DUGGAN, TIFFANY-LEE NORRIS PARENT, STEVE MORAN ET MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable doit réaliser des travaux de réparation de structure sur l’autoroute Guy-Lafleur Est et Ouest entre l’échangeur 5/50 et le boulevard des Allumettières;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient débuter au mois de mai 2025 jusqu’au mois de septembre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s’échelonneront sur environ 18 semaines consécutives;

CONSIDÉRANT QU’il y aura une fermeture complète de l’autoroute Guy-Lafleur avec des chemins de détour en place;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de réparation de structure, la circulation sur ce tronçon serait grandement affectée, s’ils étaient effectués de jour;

CONSIDÉRANT QU’un chemin de détour sera mis en place lors des fermetures;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère désire réaliser les travaux de nuit (de 19 h à 7 h du lundi au vendredi) et de fin de semaine (vendredi 19 h à lundi 5 h), le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l’article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d’hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003;

CONSIDÉRANT QU’un nombre limité de résidences seront potentiellement affectées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports et de la Mobilité durable à réaliser des travaux de réparation de structure sur l'autoroute Guy-Lafleur Est et Ouest entre l'échangeur 5/50 et le boulevard des Allumettières, hors des heures permises;
- demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de publier les communiqués à la population et d'aviser le Service des infrastructures et des projets de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2025-169

SOUSSION 2024 SP 198 - RÉFECTION DES RUES P.-LABINE ET A.-GIBEAULT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Uniroc Construction inc., 5605, route Arthur-Sauvé, Mirabel, Québec, J7N 2R4, pour la réfection de la chaussée des rues P.-Labine et A.-Gibeault, se situant dans le secteur de Gatineau, sur une longueur totale d'environ 1,5 km, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 3 049 991,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 février 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2025.

Adoptée

CE-2025-170

ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT - SOUMISSION 2019 SP 432 - SERVICES MUNICIPAUX ET RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES BOULEVARDS MONTCLAIR ET SAINT-RAYMOND - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été adjugé à la firme Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction des services municipaux et le réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre les boulevards Montclair et Saint-Raymond, pour un montant total approximatif de 19 547 863,70 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de soumissions publiques prévoient que la Ville effectue une évaluation de rendement continue durant l'exécution des contrats avec rétroaction au fournisseur, le tout selon les dispositions prévues à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures et des projets a procédé à une évaluation de rendement insatisfaisant de la firme Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de rendement a été transmise à la firme Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. le 30 janvier 2025 et que la firme a transmis ses commentaires à la Ville le 28 février 2025;

CONSIDÉRANT QU'après examen et analyse des éléments soulevés dans la réponse du 28 février 2025 de la firme Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. et de la trame factuelle, les services recommandent de donner suite à l'évaluation de rendement insatisfaisant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'évaluation de rendement insatisfaisant de la firme Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., 100 - 12075, rue Arthur-Sicard, Mirabel, Québec, J7J 0E9, pour les travaux de reconstruction des services municipaux et le réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre les boulevards Montclair et Saint-Raymond et autoriser le Service de l'approvisionnement responsable à inscrire ce fournisseur sur la liste des entrepreneurs ou des fournisseurs ayant eu une évaluation de rendement insatisfaisant, et ce, pour une période de deux ans.

Adoptée

CE-2025-171

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE MONTE-CARLO - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - LOUIS SABOURIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de Cannes dossier RS-24-109, comme illustré au plan numéro CRO-24-254 du 10 janvier 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Monte-Carlo	Nord	Entre les rues Saint-Louis et de Cannes	En tout temps
Monte-Carlo	Sud	À partir de la rue Juan-les-Pins, sur une distance d'environ 25 m à l'est.	En tout temps
Monte-Carlo	Sud	À partir d'un point situé à environ 87 m à l'est de la rue Juan-les-Pins, sur une distance de 137 m vers l'est.	En tout temps
Monte-Carlo	Sud	À partir de la rue de Seyne, sur une distance de 34 m vers l'ouest.	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Adoptée

CE-2025-172

SOUMISSION 2024 SP 249 - SERVICE DE NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solution D'air - 7143516 Canada inc., 12, chemin Halverson, La Pêche, Québec, J0X 3K0, pour le nettoyage des conduits de ventilation, pour un montant total approximatif de 459 037,69 \$ incluant les taxes, pour cinq ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 janvier 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les tarifs seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les différents postes budgétaires concernés dans le centre de responsabilité de l'entretien des édifices.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2026 à 2030 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2025.

Adoptée

CE-2025-173

AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR DES QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES À LA LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES - SOUMISSION 2023 SP 175 - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-643 du 5 juillet 2023, adjugeait un contrat à la firme Sanivac (9363-9888 Québec inc.), 100, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7W 1M4, pour la location de toilettes chimiques pour une période de trois ans, au montant total approximatif de 188 426,32 \$ incluant les taxes. Le contrat est valide jusqu'au 4 juillet 2026 avec une possibilité de renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-717 du 23 octobre 2024, autorisait un ajout au contrat à la firme Sanivac (9363-9888 Québec inc.), 100, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7W 1M4, pour la location de toilettes chimiques pour une période de trois ans, au montant total approximatif de 57 803,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du « Cahier des charges particulières » mentionne que les quantités indiquées à la Formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 137 970,00 \$ taxes incluses, à la firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), 100, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7W 1M4, sur la base des prix unitaires apparaissant à la Formule de soumission avec les indexations, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2023 SP 175 portant ainsi la valeur du contrat à 384 199,33 \$ incluant les taxes.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63140			10186.06	Location et entretien de toilettes chimiques	137 970,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2025.

Adoptée

CE-2025-174

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LE CENTRE INTER-SECTION - 1232, BOULEVARD SAINT-RENÉ OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre Inter-Section a obtenu, le 2 juillet 2015, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 1232, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau à l'exception des 35 logements;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre Inter-Section a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 1232, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau à l'exception des 35 logements;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières à l'organisme, le Centre Inter-Section pour l'immeuble situé au 1232, boulevard Saint-René Ouest à l'exception des 35 logements.

De plus, ce comité désire informer la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2025-175

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES APPRENTIS (CENTRE D'APPRENTISSAGE POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE) - 208, RUE NAPOLÉON-GROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Apprentis (centre d'apprentissage pour la déficience intellectuelle) a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 208, rue Napoléon-Groulx;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme les Apprentis (centre d'apprentissage pour la déficience intellectuelle) pour l'immeuble situé au 208, rue Napoléon-Groulx.

De plus, ce comité désire informer la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2025-176

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

SUBVENTION DE 1 000 \$ POUR LA PRÉPARATION DE LA SAISON 2025 DE BMX GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ

CONSIDÉRANT QUE BMX Gatineau, organisme à but non lucratif, a fait une demande de financement pour les activités de la saison 2025;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Mario Aubé désire subventionner ce projet à même les sommes disponibles via la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil »;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé est de 1 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l’ordre de BMX Gatineau, à titre de subvention pour les activités de la saison 2025.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2025.

Adoptée

CE-2025-177

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

SUBVENTION DE 1 000 \$ POUR LA 2^E ÉDITION DU CAMPUS D’ÉTÉ TREMPLIN VERS TON AVENIR ET SALON DES FORMATIONS ET CARRIÈRES DE REGARD BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE MITIGOMIJOKAN - ANIK DES MARAIS

CONSIDÉRANT QUE Regard bleu, organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour la 2^e édition du Campus d'été Tremplin vers ton Avenir et Salon des Formations et Carrières;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Anik Des Marais désire subventionner ce projet à même les sommes disponibles via la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil »;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé est de 1 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l’ordre de Regard bleu, 354, rue des Framboisiers, Gatineau, Québec, J9J 0T6, à titre de soutien financier pour la 2^e édition du Campus d’été Tremplin vers ton Avenir et Salon des Formations et Carrières.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2025.

Adoptée

CE-2025-178

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

SUBVENTION DE 500 \$ POUR LA LIGUE DE FERS DE GATINEAU DE LOISIRS ST-JEAN-BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES–VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE Loisirs St-Jean-Bosco, organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour la Ligue de fers de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jocelyn Blondin désire subventionner ce projet à même les sommes disponibles via la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil »;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé est de 500 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l’ordre de Loisirs St-Jean-Bosco, 30, rue du Chevalier-De Rouville, Gatineau, Québec, J8Y 3C3, à titre de soutien financier pour la Ligue de fers de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2025.

Adoptée

CE-2025-179

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

SUBVENTION 500 \$ POUR LA RENCONTRE DE REPAS-PARTAGE DE L'ASSOCIATION DES DJIBOUTIENS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE (ADCN) - DISTRICT ÉLECTORAL DE MITIGOMIJOKAN – ANIK DES MARAIS

CONSIDÉRANT QUE l’Association des Djiboutiens de la région de la capitale nationale (ADCN), organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour la rencontre de repas-partage;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Anik Des Marais désire subventionner ce projet à même les sommes disponibles via la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil »;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé est de 500 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l’ordre de l’Association des Djiboutiens de la région de la capitale nationale (ADCN), 54, rue de Pergame, Gatineau, Québec, J9J 1K2, à titre de soutien financier pour la rencontre de repas-partage.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2025.

Adoptée

CE-2025-180

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

SUBVENTION DE 200 \$ POUR LA GRANDE VENTE SOUS LA TENDE DU RACK À BÉCIK - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE Rack à Bécik, organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour la Grande vente sous la tente;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Marc Bureau désire subventionner ce projet à même les sommes disponibles via la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil »;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé est de 200 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l’ordre de Rack à Bécik, 5, boulevard Monclair, CP 30025, Gatineau, Québec, J8Y 0B4, à titre de soutien financier pour la Grande vente sous la tente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2025.

Adoptée

CE-2025-181

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

SUBVENTION DE 250 \$ À MARCHÉ FERMIER DE BUCKINGHAM POUR L'ORGANISATION D'UN 5 À 7 RÉUNISSANT LES COMMERÇANTS, LES ARTISANS ET LES BÉNÉVOLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC

CONSIDÉRANT QUE Marché fermier de Buckingham, organisme à but non lucratif, a fait une demande de financement pour l'organisation d'un 5 à 7 réunissant les commerçants, artisans, bénévoles, etc.;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Edmond Leclerc désire subventionner ce projet à même les sommes disponibles via la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil »;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé est de 250 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l’ordre du Marché fermier de Buckingham, à titre de subvention pour l'organisation d'un 5 à 7 réunissant les commerçants, artisans, bénévoles, etc.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2025.

Adoptée

CE-2025-182

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

SUBVENTION DE 300 \$ POUR L'ORGANISATION DES ÉVÉNEMENTS 2025 DE TECHNOSCIENCE OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET

CONSIDÉRANT QUE Technoscience Outaouais, organisme à but non lucratif, a fait une demande de financement pour l’organisation de leurs événements en 2025;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet désire subventionner ce projet à même les sommes disponibles via la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil »;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé est de 300 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l’ordre de Technoscience Outaouais, à titre de subvention pour l’organisation de leurs événements 2025.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2025.

Adoptée

CE-2025-183

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

**SUBVENTION DE 500 \$ POUR L'ORGANISATION DES ÉVÉNEMENTS 2025 DE
TECHNOSCIENCE OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM -
EDMOND LECLERC**

CONSIDÉRANT QUE Technoscience Outaouais, organisme à but non lucratif, a fait une demande de financement pour l'organisation de leurs événements en 2025;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Edmond Leclerc désire subventionner ce projet à même les sommes disponibles via la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d'aménagement des quartiers des membres du conseil »;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé est de 500 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Technoscience Outaouais, à titre de subvention pour l'organisation de leurs événements 2025.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2025.

Adoptée

CE-2025-184

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

**SUBVENTION DE 1 000 \$ POUR L'ORGANISATION DU 36^E GALA MÉRITE
JEUNESSE DU CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL
DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC**

CONSIDÉRANT QUE Club Optimiste de Buckingham, organisme à but non lucratif, a fait une demande de financement pour l'organisation du 36^e Gala Mérite Jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Edmond Leclerc désire subventionner ce projet à même les sommes disponibles via la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d'aménagement des quartiers des membres du conseil »;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé est de 1 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Buckingham, à titre de subvention pour l'organisation du 36^e Gala Mérite Jeunesse.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2025.

Adoptée

CE-2025-185

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

**SUBVENTION DE 10 000 \$ À VISION MULTISPORT OUTAOUAIS POUR
L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE -
DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

CONSIDÉRANT QUE Vision Multisport Outaouais, organisme à but non lucratif, a fait une demande de subvention pour l'acquisition des équipements d'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Daniel Champagne désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 10 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l’ordre de Vision Multisport Outaouais, 500, boulevard de la Cité, suite 100, Gatineau, Québec, J8T 0H4, à titre de subvention, pour l’acquisition des équipements d’entretien de la patinoire.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2025.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Février 2024

CE-2025-186

SUSPENSION SANS SOLDE DE 14 JOURS OUVRABLES DE 8 H - EMPLOYÉ NUMÉRO 113438

CONSIDÉRANT l’enquête et la décision du Tribunal administratif de déontologie policière;

CONSIDÉRANT QUE le policier a reconnu l’inconduite qui lui est reprochée;

CONSIDÉRANT QUE cette sanction du Tribunal administratif de déontologie policière est exécutoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité prenne acte de la décision du Tribunal administratif de déontologie policière d’imposer une sanction équivalente à une suspension sans traitement de 14 jours ouvrables de 8 h à l’employé numéro 113438 et autorise le service concerné à déterminer les dates de suspension.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif